



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

Présents :

Mesdames	Messieurs
BABU Clarisse	ELPHEGE Serge
ROSSO Céline	SENELAS Yohann
BALLU BERTHELLEMY Yvelise	

Absents excusés :

Mesdames	Messieurs
	ABADIE Pascal
	Didier

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DU 24 Janvier 2022

- 1 - officialisation du nouveau mode de fonctionnement avec un comité restreint décideur + éventuelle invitation d'autres membres
- 2- envoi du PV à la préfecture pour la composition du nouveau bureau
- 3 - date du vernissage samedi 2 juillet 2022
- 4- spectacle associé au vernissage et lieu du spectacle
- 5 - choix spectacle et prise contact pour devis
- 6 - demande de subvention à la mairie avant 21/02/22
- 7 - demande subvention département
- 8 - expo : pré-sélection des candidatures
- 8 - organisation de la saison avec les permanences
- 9 - concrétiser le nouveau fonctionnement de l'association auprès du CA et des membres par un courrier

10 - idée de nouveau logo (validation en CA)

11 - programmer une réunion CA et relancer les adhésions pour faire entrer l'argent

La séance est ouverte à 21h

POINT 1 & 2 :

- Le mode de fonctionnement évoqué conduit à mettre en place un bureau exécutif composé de 5 membres élu par le conseil d'administration, pour activer la réactivité nécessaire aux tâches à effectuer et rendre le travail fluide.
Le bureau exécute les orientations actées lors de l'assemblée générale du 4 décembre 2021 et les mets en œuvre comme l'exposition et le spectacle avec toutes les sujétions et contraintes que ces actions génèrent. Le travail réalisé sera restitué lors des conseils d'administration.
- Les changements opérés lors de l'assemblée générale doivent être adressés à la préfecture de la Vienne pour la mise à jour du changement de bureau.
 - **Yvelise se charge d'adresser tous les documents, une copie du PV de l'assemblée générale au service dédié aux associations à la Préfecture et le document contenant toutes les identités, coordonnées et fonction des membres du bureau.**

POINT 3 & 4 – 5 & 7 :

- d'un commun accord, la date du vernissage est fixée au **samedi 2 juillet à 18h30**. Un spectacle lui sera associé. L'association peut bénéficier d'une subvention aide à la culture, du conseil départemental de la Vienne à hauteur de 50% du montant de la cession.
 - **Clarisse en lien avec Mélanie Perault, chargée de la culture et du tourisme, au conseil départemental se charge de faire la demande de subvention dès que nous aurons obtenu le devis de la prestation du groupe disponible qui devra être autonome en matériel et en régie lumière et son.**
 - **Serge se rapproche du groupe Trilili Ladies & Dandies pour connaître le prix de cession, la disponibilité pour la date du 2 juillet et obtenir la fiche technique.**
- Sur ce dernier point, il reste à définir le lieu du spectacle, le plus proche possible de celui du vernissage. Il est évoqué la location de barnum ou tente de réception, nécessaire en cas de pluie.
 - **Serge se charge de ce point. Nous sommes tous mobilisés pour trouver cet équipement et en connaître le coût.**

POINT 6 :

- Une demande de subvention auprès de la commune de Curzay sera remplie et déposée avant le 21 février prochain.
 - **Céline et Serge se chargent de ce dossier.**

POINT 8 :

- Exposition du 4 juin au 25 septembre 2022 : Au jour de la réunion, 80 candidatures complètes ont été déposées. Leur réception est rythmée en moyenne 2 par jour. Serge rappelle que le lieu a fait l'objet d'un plan d'exposition de 5m2 par artiste, destiné à recevoir entre 12 et 14 artistes au total qui pourrait être réparti de la façon suivante : 9 peintres et 5 sculpteurs. Serge indique avoir effectué une pré-sélection de 30 artistes qu'il nous invite à étudier, tout en laissant chacun libre de ses choix.
- Cependant, des questions restent en suspens qu'il faut évacuer pour avancer. Quels sont les critères de la sélection ? Se détache au sein du groupe les critères suivants :
 - La qualité des œuvres présentées
 - L'originalité des œuvres et de l'univers de son auteur
 - La technicité
- Autre question et non des moindres, les membres du bureau exécutif effectue la pré sélection via la fiche construite et en ligne sur le site de courants d'ART. Il faudra restituer au conseil d'administration nos choix. Le nombre de candidats est passé de 38 en 2021 et va approcher la centaine voire la dépasser d'ici le 15 février 2022. Victime du succès, et personne ne s'en plaindra, une organisation plus fine et calée ainsi qu'une offre de candidature plus élaborée pour l'exposition 2023 deviennent indispensable.
 - Des solutions émergent pour compenser les lacunes de cette 2^e édition :
 - Renonciation de leur candidature aux artistes exposants en 2021 acquise
 - Revenir auprès des artistes pré sélectionnés pour savoir s'ils possèdent encore les œuvres proposées.
 - A défaut, ce qu'ils vont présenter, voire les aider à faire un meilleur éditing pour certains.
 - **Il est convenu pour la pré sélection :**
 - **Chaque membre du bureau exécutif fait sa pré sélection pour le dimanche 30 janvier au plus tard afin que tout soit prêt pour la réunion du bureau exécutif du 9 février 2022**
 - **A partir du 10 février, la liste de pré sélection arrêtée le 9 sera en ligne sur le site pour l'ensemble des administrateurs afin qu'ils puissent confirmer ce choix. Il est bien entendu que les autres candidatures seront également disponibles sur le site.**

POINT 9 :

- Organisation des permanences pendant la durée de l'exposition
Des permanences seront organisées le week-end avec les membres de l'association. Au rythme de un à deux week-end par personne, sur une durée de 4 mois. Chaque membre de l'association sera interrogé à ce sujet sur sa volonté de s'engager via un courrier qui leur sera adressé mentionnant une date butoir pour la réponse.
 - **Yvelise est chargée de rédiger le courrier à destination des membres de l'association.**

POINT 10 :

- Nouveau logo : Un nouveau logo a été adopté à l'unanimité. Il correspond à l'identité de la galerie.

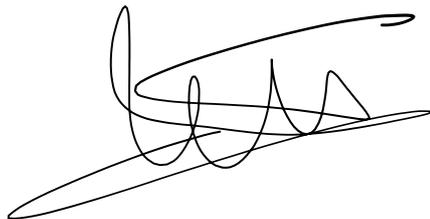
POINT 11 :

- Voir date ci-dessous

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Prochaine réunion le 9 Février 2022 à 20h en visioconférence

Le Président



Serge ELPHEGE

Le Secrétaire



Yvelise BALLU BERTHELLEMY